

N° Assuré social : 1.50.06.50.410.071
MOUTON JEAN-PIERRE

COMMUNAUTE DE L'ABBAYE DU MONT SAINT MICHEL
VILLAGE OBREY
50530 SAINT JEAN-LE-THOMAS

Service Carrières
Du lundi au vendredi de 9 H à 17 H
Dossier suivi par François SOLIVERES

01 41 58 45 45
carrieres@cavimac.fr



Montreuil, le 25 novembre 2014

Ma Soeur

Nous accusons réception de votre courrier du 7 octobre 2014 qui a retenu toute mon attention.

En réponse, nous vous informons tout d'abord que la validation de la CAVIMAC court à compter du premier jour du trimestre civil qui suit la date de premiers vœux pour les religieux ou pour les assurés ayant eu cette qualité au titre de la période antérieure à 1998.

Etant donné que Monsieur Jean-Pierre MOUTON a prononcé ses premiers vœux le 10 février 1994, notre validation a donc débuté à compter du 1^{er} avril 1994 suite aux cotisations qui ont été appelées à juste titre, à cette même date auprès de votre collectivité, en application de la règle précitée.

Toutefois, dans le cas où l'intéressé souhaiterait que la CAVIMAC valide ses périodes de noviciat courant du 1^{er} janvier 1992 au 31 mars 1994, il aura la possibilité d'effectuer un rachat de cotisations au titre de ces périodes conformément à l'article L 382-29-1 du code de la Sécurité Sociale.

Enfin, à titre indicatif nous vous indiquons que le montant pour un trimestre racheté concernant l'intéressé s'élèverait à 3 064 euros si le rachat est effectué au titre du taux et de la durée d'assurance et à un montant de 2 067 euros si le rachat est effectué au titre du taux seul uniquement.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Ma Soeur, nos salutations distinguées.

LE RESPONSABLE DU SERVICE

F. SOLIVERES



